

**Établissement et exploitation d’un lieu d’enfouissement en milieu nordique**

Article 67 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*

Formulaire d’activité – AM67f

Renseignements

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une nouvelle demande d’autorisation ou une modification d’autorisation touchant l’activité d’établissement et d’exploitation d’un lieu d’enfouissement en milieu nordique assujettie à une autorisation en vertu du paragraphe 7 du premier alinéa de l’article 22 de la Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2), ci-après appelée la LQE.

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d’indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la présente demande, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Notes :

* Les cases à cocher grisées ☐ R ☐ NR ☐ SO, figurant à l’extrémité droite des questions, sont réservées au ministère.
* Les termes suivis du point d’interrogation '**?**' sont définis dans le lexique situé à la fin du formulaire.

Consignes particulières

Conformément à la section 4, article 94 du *Règlement sur l’enfouissement et l’incinération des matières résiduelles* (REIMR), « milieu nordique » s’entend des territoires mentionnés ci-dessous :

1. Le territoire situé au nord du 55e parallèle;
2. La municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent, les municipalités de Blanc-Sablon, de Bonne-Espérance, de Gros-Mécatina et de Saint-Augustin, la Ville de Schefferville et le territoire compris dans un rayon de 10 km des limites de cette ville, le Village naskapi de Kawawachikamach de même que toute autre municipalité constituée en vertu de la Loi sur la réorganisation municipale du territoire de la Municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent (1988, chapitre 55; 1996, chapitre 2).

Pour pouvoir utiliser le présent formulaire, l’installation d’élimination des matières résiduelles doit être réalisée sur l’un des territoires mentionnés ci-dessus.

Références

Loi et règlements directement liés au présent formulaire

* [Loi sur la qualité de l’environnement](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2) – ci-après appelée la LQE
* [Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) – ci-après appelé le REAFIE
* [Règlement sur l’enfouissement et l’incinération de matières résiduelles](https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/reimr.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 19) – ci-après appelé le REIMR

Règlements complémentaires

* [Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains](https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/loi-reg.htm) (chapitre Q-2, r. 37) – ci-après appelé le RPRT

Documents de soutien, guides et outils de référence

* [Guide de référence du REAFIE](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm)
1. Type de demande

1.1 La demande vise-t-elle la modification d’une autorisation ministérielle existante (art. 29 REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.

1.2 Décrivez en détail le changement qui requiert une modification de l’autorisation, son contexte et son impact sur l’autorisation à modifier, et ce, à l’égard de l’activité visée par le présent formulaire (art. 29(3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Note : Cette description doit permettre de bien comprendre la demande de modification.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Consignes pour remplir la suite du formulaire

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à ajouter une nouvelle activité**, vous devez remplir le présent formulaire dans son intégralité (art. 30 al. 2 (1) LQE).

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à changer une activité autorisée**, vous devez remplir uniquement les questions concernées par la modification et fournir toute information demandée dans le formulaire qui n’a pas déjà été transmise ou qui nécessite une mise à jour (art. 30 al.3 LQE). Toutefois, la section **Impacts sur l’environnement** est à remplir dans tous les cas de modifications.

1. Description de l’activité visée par le formulaire

Un lieu d’enfouissement en milieu nordique est une installation d’élimination des matières résiduelles telle que définie aux articles 68 et 69 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement* (REAFIE) ainsi qu’au chapitre 1, article 2 du *Règlement sur l’enfouissement et l’incinération des matières résiduelles* (REIMR).

Les lieux d’enfouissement en milieu nordique doivent être aménagés et exploités conformément aux dispositions du chapitre 2, sections 1 et 4 du REIMR et de l’article 69 du REAFIE.

* 1. Nature de l’activité

2.1.1 Décrivez l’activité d’établissement et d’exploitation du lieu d’enfouissement nordique visée par la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Note : Cette description doit permettre de bien comprendre la demande d’autorisation ou de modification d’autorisation.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Description des équipements et des installations

2.2.1 Décrivez, de manière détaillée, les travaux d’aménagement du lieu d’enfouissement et de tout autre aménagement (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’informations à fournir :

* la description des travaux (excavation, remblai, dynamitage, etc.);
* l’aménagement du site (fossés, voies d’accès, etc.).

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.2.2 Fournissez les plans et les devis'?' du lieu d’enfouissement et de tout équipement ou ouvrage requis dans le cadre de l’activité visée (art. 69(3) REAFIE et art. 98 REIMR).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Ces documents doivent comprendre :

* l’aménagement du site;
* les systèmes de drainage et leurs profils, incluant les coupes, les diverses composantes et les points de rejet dans l’environnement'?';
* les équipements ou les ouvrages destinés à réduire, contrôler, contenir ou prévenir le dépôt, le dégagement, l’émission ou le rejet de contaminants'?' dans l’environnement;
* toute autre information pertinente.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

2.2.3 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les zones de dépôt en précisant notamment leur capacité et la nature des matières'?' qui y seront enfouies, le cas échéant (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Identification des zones de dépôt tel qu’indiqué sur les plans de localisation | Volume ou capacité (m³) | Nature des matières enfouies (déchets domestiques, matières combustibles, débris de construction ou de démolition, etc. ) |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... |
| ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.2.4 Décrivez tout autre aménagement temporaire ou permanent prévu sur le lieu d’enfouissement (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.2.5 Dans le tableau ci-dessous, indiquez la nature, la provenance et la quantité annuelle en tonnes métriques des matières résiduelles qui seront admises au lieu d’enfouissement (art. 17 al. 1 (4) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Note : En milieu nordique, on ne peut « établir » un lieu d’enfouissement en milieu nordique que pour y admettre les matières résiduelles générées sur ce territoire, à l’exception des boues qui peuvent provenir de l’extérieur du territoire pour y être traitées avant leur enfouissement (art. 94 al. 1 REIMR).

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **La nature des matières résiduelles** | **La nature** | **Provenance** | **La quantité maximale annuelle** (en tonnes métriques) |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.2.6 Dans le tableau ci-dessous, identifiez et décrivez la machinerie et les équipements utilisés dans la cadre de l’activité (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’équipements :

* équipements requis pour les opérations d’enfouissement;
* appareils et équipements des systèmes de traitement requis sur le site, (système de traitement des lixiviats, des eaux de ruissellement'?' provenant du lieu, etc.).

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom de l’équipement ou de la machinerie  | Description de l’équipement (si des fiches signalétiques sont jointes, indiquez le nom du document et la section où l’on retrouve l’information) (facultatif) | Usage (précisez le procédé ou l’activité) | Capacité de l’équipement ou de l’appareil si applicablePrécisez l’unité | Mesures d’atténuation (le cas échéant)(ex : doubles parois, bac de rétention, alarme, etc.)  |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Caractéristiques techniques et opérationnelles

2.3.1 Décrivez l’activité visée par la demande en précisant chacune des étapes liées à l’exploitation du lieu d’enfouissement nordique (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples :

* réception des matières et mode de contrôle;
* aménagement des zones de dépôt;
* enfouissement des matières résiduelles;
* recouvrement des matières.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.3.2 Précisez la distance horizontale la plus courte (en mètre) entre le lieu d’enfouissement et tout cours ou plan d’eau. Une distance minimale de 150 mètres doit être respectée (art. 95 al. 1 (1) REIMR et art. 17 al. 1 (5) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Note : Les distances par rapport à un cours d’eau ou à un lac sont calculées à partir de la ligne des hautes eaux; celles par rapport à un milieu humide le sont à partir de sa bordure (art. 4 al. 1 (13) REAFIE).

Pour faciliter l’analyse de la demande, nous vous recommandons de préciser comment la ligne des hautes eaux pour un cours d’eau ou un lac a été déterminée ou de joindre l’étude ayant servi à identifier et à délimiter la bordure des milieux humides. Ces renseignements et cette étude pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Si la distance minimale est supérieure à 150 mètres, passez à la question 2.3.4.

2.3.3 Démontrez que le lieu d’enfouissement n’est aucunement susceptible d’altérer la qualité des eaux (art. 95 al. 2 REIMR et art. 17 al. 1 (5) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.3.4 Fournissez la distance de toute installation de captage d’eau superficielle ou souterraine (distance minimale de 500 mètres requise) (art. 95 al. 1(2) REIMR et art. 17 al. 1 (5) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Note : Identifiez toute installation de captage d’eau superficielle ou souterraine.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Si la distance est supérieure à 500 mètres, passez à la question 2.3.6.

2.3.5 Démontrez que le lieu d’enfouissement n’est aucunement susceptible d’altérer la qualité des eaux superficielles ou souterraines (art. 95 al. 2 REIMR et art. 17 al. 1 (5) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.3.6 Fournissez la largeur minimale de la zone pare-feu qui sera aménagée autour du lieu d’enfouissement en incluant tout élément descriptif permettant de démontrer que cette zone sera aménagée conformément aux obligations du REIMR (art. 96 al. 2 REIMR et art. 17 al. 1 (5) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.3.7 Prévoyez-vous l’installation d’une clôture ou de tout autre dispositif entourant le lieu (art. 17 al. 1 (1) REAFIE et art. 96 REIMR)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la question 2.3.9.

2.3.8 Décrivez les mesures qui seront mises en place afin de respecter les exigences du 1er alinéa de l’article 96 du REIIMR.

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.3.9 Confirmez que le lieu sera pourvu d’une affiche qui sera placée bien à la vue du public indiquant les informations suivantes (art. 96 al. 3 REIMR et art. 17 al. 1 (5) REAFIE) :

[ ] R [ ] NR [ ] SO

* le type de lieu dont il s’agit;
* les nom, adresse, et numéro de téléphone de l’exploitant'?' et de tout autre responsable du lieu'?';
* les heures d’ouverture.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme l’installation d’une affiche à l’entrée du lieu d’enfouissement. |

2.3.10 Décrivez les modalités et les fréquences de brûlage des matières résiduelles combustibles déposées dans le lieu d'enfouissement (art. 99 al. 1 REIMR et art. 18(5) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.3.11 Décrivez le mode de gestion des matières résiduelles contenant de l’amiante'?' ainsi que les cadavres ou les parties d’animaux (art. 99 al. 2 REIMR et art. 18(5) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.3.12 Fournissez les caractéristiques des sols qui seront utilisés pour le recouvrement des matières résiduelles (art. 99 al. 3 REIMR et art. 18(5) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.3.13 Fournissez les informations permettant de démontrer que le lieu est aménagé de manière que les eaux superficielles ne puissent pas pénétrer dans les zones de dépôt où se trouvent les matières résiduelles (art. 17 al. 1 (1) REAFIE et 98 REIMR).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Modalités et calendrier de réalisation

2.4.1 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les dates de début et de fin, ou la durée, des différentes étapes de réalisation des travaux (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

* aménagement du lieu d’enfouissement;
* exploitation du lieu d’enfouissement;
* si connue, de fin de l’exploitation du lieu d’enfouissement.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Étapes de réalisation  | Date de début  | Date de fin | Durée |
| *Saisissez les informations.* | *Sélectionnez la date.* | *Sélectionnez la date*. | *Précisez la durée.* |
| ... | *..*. | *..*. | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | *..*. | *..*. | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.4.2 Dans le tableau ci-dessous, indiquez l’horaire d’exploitation du procédé ou de l’activité de l’établissement ainsi que le nombre de quarts de travail (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Horaire**   | **Dimanche**   | **Lundi**   | **Mardi**   | **Mercredi**   | **Jeudi**   | **Vendredi**   | **Samedi**   |
| Heure de début   | ... | ...      | ...     | ...    | ...       |  ...     | ... |
| Heure de fin   | ... | ...      | ...    | ...     | ...      |  ...      | ... |
| Nombre de quarts de travail |  ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si le format du tableau ne convient pas à la présentation de votre horaire, fournissez l’information dans un document distinct et indiquez-en le nom*. | *Précisez la section.* |

1. Localisation des activités
	1. Plan de localisation et données géospatiales

3.1.1 En complément des informations demandées dans le formulaire général *AM16b –* *Description du projet* ou *AM27b – Description du projet modifié* concernant le plan de localisation du lieu d’enfouissement en tranchée, indiquez dans ce plan l’emplacement des éléments suivants dans un rayon de 1 km du site (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :

[ ] R [ ] NR [ ] SO

* le milieu environnant (ex : habitations, les établissements publics et leur désignation, etc.);
* les limites de l’aire d’exploitation;
* les zones d’intervention (aires d’exploitation, d’entreposage, de traitement, de chargement, de déchargement, les aires de rétention, les voies d’accès privées et publiques, etc.);
* les systèmes de traitement des eaux de lixiviat ou des eaux de ruissellement;
* les points de rejets;
* les puits d’observation des eaux souterraines;
* les points de mesure ou d’échantillonnage;
* la localisation des affiches, barrières et clôtures délimitant le lieu.
* la localisation de la zone tampon d’au moins 50 m de largeur
* toute installation de captage d’eau de surface;
* toute installation de captage d’eau souterraine;
* l’emplacement des installations de prélèvement d’eau à des fins de consommation humaine et les aires de protection de ces installations, délimitées conformément au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (Q-2, r. 35.2);
* la délimitation et la désignation des milieux humides et hydriques et des habitats particuliers en indiquant notamment les éléments suivants :
* la position du littoral, de la rive, de la zone inondable (zone de grand et de faible courant);
* toute autre information pertinente.

**Les éléments localisés sur le plan doivent correspondent à la réalité (dimensions et localisation).**

Selon le projet, plus d’un plan de localisation peut être fourni.

Les formats acceptés pour le plan géoréférencé sont JPEG et PDF.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

3.1.2 Indiquez les données géospatiales des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :

[ ] R [ ] NR [ ] SO

* le point de rejet de l’effluent;
* le point de rejet dans l’atmosphère.

Les données peuvent être fournies selon l’une ou l’autre des méthodes suivantes :

* un fichier dans un des formats acceptés : KML, GPX ou Shapefile (incluant SHP, SHX, DBF et PRJ); ou
* les coordonnées géographiques en degrés décimaux conformes au système géodésique NAD83, ayant au moins six chiffres après la virgule (ex. : 45,657812).

Notes :

* Le ministère exige un plan de localisation et des données géospatiales afin de pouvoir localiser de façon précise l’emplacement des diverses activités de la demande. Par conséquent, les informations fournies doivent avoir une précision de 5 mètres ou moins. Notez que les informations indiquées sur le plan de localisation ont préséance sur les données géospatiales.
* Selon vos activités, vous devez fournir les données géospatiales de certains éléments spécifiques, tels que les points de rejets. Dans ce cas, des précisions figurent dans les formulaires d’activité.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

3.1.3 Fournissez une étude décrivant le sol à l’endroit où sera aménagé le lieu d’enfouissement, et ce, jusqu’à une profondeur minimale de 30 cm sous le niveau d’enfouissement prévu des matières résiduelles (art. 97. al. 1 REIMR et art. 69(2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Impacts sur l’environnement

Conformément à l’article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d’informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités du projet.

Formulaires d’impact

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, appelés « formulaires d’impact », lesquels permettent de fournir les informations obligatoires prévues à l’article 18 du REAFIE lors du dépôt d’une demande. Vous devez y décrire notamment les impacts anticipés ainsi que les mesures d’atténuation, de surveillance et de suivi pour les activités visées par la demande présentée.

Les formulaires d’impact applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c*** ou ***AM27c — Identification des activités et des impacts***.

Chaque activité composant un projet peut avoir des impacts sur la qualité de l’environnement'?' et ces impacts peuvent être distincts ou communs à d’autres activités d’un même projet. Il est donc important de considérer l'ensemble du projet avant de remplir un formulaire d’impact et de ne remplir qu’un seul formulaire d’impact par type d’impact.

La section qui suit identifie les principaux formulaires d’impact à remplir pour le projet. Selon les particularités du projet et des activités qui le composent, il est possible que d’autres formulaires d’impact que ceux listés ci-dessous soient requis.

* 1. Rejets d’un effluent (eau)

4.1.1 Les activités du lieu d’enfouissement en milieu nordique génèrent-elles un rejet d’eau dans l’environnement\*, dans un système d’égout'?' ou hors du site (art. 18 REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de rejets d’eau à déclarer dans le formulaire d’impact ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)*** :

* le rejet d’un système de traitement;
* le rejet des eaux de ruissellement ou des eaux pluviales'?';
* le rejet d’eaux de procédé, avec ou sans traitement.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

*Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.2.*

4.1.2 Fournissez le formulaire d’impact *AM18d – Rejets d’un effluent (eau)* (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Selon le type d’activité, il est possible que des objectifs environnementaux de rejet (OER) soient définis pour certains rejets dans l’environnement'?'. Veillez à présenter une demande d’OER au ministère avant de déposer votre demande d’autorisation ou de modification d’autorisation afin de connaître ces OER.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Eaux de surface, eaux de souterraines et sols

4.2.1 Les activités d’établissement et d’exploitation d’un lieu d’enfouissement des matières résiduelles en milieu nordique sont susceptibles d’avoir un impact sur les eaux de surface, les eaux souterraines et les sols. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact AM18b — Eaux de surface, eaux souterraines et sols et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’impacts à déclarer dans ce formulaire :

* les risques de déversements accidentels d’hydrocarbures reliés à la circulation de machinerie à proximité d’un milieu sensible / les risques de déversements accidentels d’hydrocarbures de générateurs;
* la modification du drainage des eaux de surface;
* la mise à nu de sols pouvant émettre des matières en suspension dans les eaux de surface;
* l’entreposage de sols ou de matières lixiviables.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)*** dans le cadre de la présente demande. |

Exigences règlementaires

Consultez l’alinéa 1 de l’article 97 et article 98 du REIMR pour connaître les exigences règlementaires applicables et assurez-vous de démontrer, en remplissant le formulaire d’impact, que les exigences règlementaires sont respectées.

* 1. Rejets atmosphériques

4.3.1 Les activités d’exploitation d’un lieu d’enfouissement en milieu nordique sont-elles susceptibles d’émettre des rejets dans l’atmosphère (art. 18 REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’impacts à déclarer dans le formulaire ***AM18c - Rejets atmosphériques*** :

* le captage et la gestion des biogaz;
* émissions diffuses de poussières;
* la circulation de machinerie;
* émanations d’odeurs
* la combustion de matières.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non, *justifiez.* |

*Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.4.*

Les mesures de mitigation prévues pour diminuer les émissions de contaminants'?' dans l’atmosphère ainsi que les odeurs doivent être décrites dans ce formulaire. Un suivi de la migration des gaz peut être requis dans certains cas et peut comprendre les éléments suivants :

* l’emplacement des mesures de contrôle;
* les paramètres suivis;
* la fréquence d’échantillonnage;
* les résultats recherchés;
* l’entretien des ouvrages;
* les mesures correctives; etc.

4.3.2 Fournissez le formulaire d’impact *AM18c - Rejets atmosphériques* (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18c – Rejets atmosphériques*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Bruit

4.4.1 Les activités d’exploitation du lieu d’enfouissement des matières résiduelles en milieu nordique sont-elles susceptibles de générer du bruit (art. 18 REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de sources de bruit à déclarer dans le formulaire ***AM18a – Bruit*** :

* circulation de la machinerie sur le site;
* manutention des matières;
* bruit des équipements,
* toute autre source de bruit.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non, *justifiez.* |

*Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.5.*

4.4.2 Fournissez le formulaire d’impact *AM18a – Bruit* (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18a - Bruit*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Autres impacts environnementaux

4.5.1 L’établissement et l’exploitation d’un lieu d’enfouissement en milieu nordique sont susceptibles de générer d’autres impacts environnementaux que ceux listés précédemment. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18e – Autres impacts environnementaux* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’autres impacts à déclarer dans ce formulaire :

* les perturbations de la faune et de la flore;
* l’envol et l’éparpillement de matières résiduelles;
* les invasions d’animaux nuisibles sur le lieu ou aux abords;
* les vibrations (travaux de dynamitage, etc.);
* la détérioration de l’habitat d’une espèce vivante;
* la présence de nuisances sur le site (vermine, etc.);
* les risques technologiques;
* les impacts sociaux, incluant la consultation autochtone.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18e – Autres impacts environnementaux*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Exigences réglementaires

4.6.1 L’activité d’établissement et d’exploitation d’un lieu d'enfouissement en milieu nordique est visée par des exigences règlementaires/légales spécifiques aux impacts sur l’environnement'?'. En vertu du paragraphe 5 du deuxième alinéa de l’article 68 du REAFIE, vous devez transmettre, en plus des informations demandées dans les formulaires d’impact, les documents ou informations suivant(es) :

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Documents ou informations demandées | Endroit où retrouver l’information |
| 4.6.1.1 | Un programme d’entretien et d’inspection  | *Indiquez le nom du document.**Précisez la section.* |
| 4.6.1.2 | Un programme de contrôle et de surveillance  | *Indiquez le nom du document.**Précisez la section.* |
| 4.6.1.3 | Un programme d’échantillonnage et d’analyse concernant les eaux de surface  | *Indiquez le nom du document.**Précisez la section.* |
| 4.6.1.4 | Un programme d’échantillonnage et d’analyse concernant les eaux souterraines | *Indiquez le nom du document.**Précisez la section.* |
| 4.6.1.5 | Un programme d’échantillonnage et d’analyse concernant les eaux de lixiviat | *Indiquez le nom du document.**Précisez la section.* |
| 4.6.1.6 | Un programme d’échantillonnage et d’analyse concernant les gaz et la qualité de l’air | *Indiquez le nom du document.**Précisez la section.* |

1. Informations complémentaires sur le projet

Selon les activités composant le projet, des informations complémentaires peuvent être nécessaires pour bien analyser votre demande. Ces informations doivent être déclarées dans des formulaires distincts, appelés « formulaires complémentaires ».

Les formulaires complémentaires visent des particularités du projet qui ne figurent ni dans les formulaires d’activité, ni dans les formulaires d’impact.

Les formulaires complémentaires applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c*** ou ***AM27c — Identification des activités et des impacts***.

Notez que les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs; il s’agit d’exemples pour vous aider à remplir les formulaires complémentaires.

* 1. Autres informations

5.1.1 Fournissez tout autre renseignement ou joignez tout autre document permettant de compléter votre demande. *(Facultatif)*

Exemples :

* les inventaires spécifiques à une espèce;
* les études antérieures.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Cessation de l’activité

5.2.1 Décrivez les modalités et les étapes de la remise en état des lieux effectuées à la cessation de l’exploitation du lieu d’enfouissement en milieu nordique incluant un échéancier des travaux (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Consultez l’article 31.0.5 de la LQE pour connaître les obligations légales applicables à la cessation de l’exploitation d’une usine de béton de ciment.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

5.2.2 Quelles sont les mesures prévues en cas de fermeture ou de non-utilisation pour une période de six mois ou plus de tout le lieu d'enfouissement, ou d’une partie de celui-ci (art. 100 al. 1 REIMR et art. 18(5) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Services de professionnels ou d’autres personnes compétentes

6.1 Les services d’un professionnel'?' ou d’une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, vous avez complété le présent formulaire.

6.2 Joignez une *Déclaration du* [*professionnel*](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm) *ou* [*autre*](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm) *personne compétente* pour chaque professionnel'?' ou personne compétente concernée (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Lexique

**amiante**: la forme fibreuse des silicates minéraux appartenant aux roches métamorphiques du groupe des serpentines, c’est-à-dire le chrysotile, et du groupe des amphiboles, c’est-à-dire l’actinolite, l’amosite, l’anthophyllite, la crocidolite, la trémolite, ou tout mélange contenant un ou plusieurs de ces minéraux ( l’article 1.1 du *Code de sécurité pour les travaux de construction* (chapitre S-2.1, r. 4).

**contaminant :** est considéré comme un contaminant une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l’un ou l’autre susceptible d’altérer de quelque manière la qualité de l’environnement (art. 1 LQE).

**eaux pluviales ou eaux de ruissellement :** eaux qui s’écoulent en surface, issues d’une précipitation liquide ou de la fonte de neige ou de glace (art. 3 REAFIE).

**environnement :** l’eau, l’atmosphère et le sol ou toute combinaison de l’un ou l’autre ou, d’une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

**exploitant** : aux fins de l’application du REIMR, l’exploitant correspond à celui qui est le détenteur de l’autorisation soit, l’ultime responsable de l’exploitation d’une installation. En d’autres termes, celui qui a la garde d’une installation d’élimination (art. 1(3) REIMR).

**nature des matières** : déchets domestiques, boues (ces boues doivent cependant avoir une siccité minimale de 15 % et ne pas contenir de liquide libre et doivent être déposées dans une aire distincte), les cendres de grilles des installations d’incinération des matières résiduelles de ces territoires peuvent être admises (art. 8(2) REIMR).

**plans et devis**: documents d’ingénierie signés et scellés par un ingénieur (art. 3 REAFIE).

**professionnel** : professionnel au sens de l’article 1 du *Code des professions* (chapitre C-26); est également assimilée à un professionnel toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité réservée aux membres de cet ordre (art. 3 REAFIE).

**système d’égout :** tout ouvrage utilisé pour la collecte, l’entreposage, le transport ou le traitement des eaux usées, en tout ou en partie d’origine domestique, avant leur rejet dans l’environnement, à l’exception (art. 3 REAFIE) :

* d’une canalisation desservant un seul bâtiment, raccordée à un système d’égout, située à l’intérieur de la limite de propriété de ce bâtiment;
* d’un système de gestion des eaux pluviales qui reçoit des eaux usées d’origine domestique issues d’un ouvrage de surverse ou des eaux usées traitées;
* d’un équipement ou d’un dispositif de traitement d’eaux destiné à traiter des eaux autres que des eaux usées d’origine domestique et qui n’est pas exploité par une municipalité.

**tout autre responsable du lieu :**la personne qui dirige ou effectue les activités sur le lieu d’enfouissement à la demande de l’exploitant.